



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2003

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 mars 2003, s'est réuni à la Mairie le 28 mars 2003 à 20 heures sous la présidence de Monsieur VITU Gilles, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., GHISLAIN G., CANZIANI M., FRANCOIS P., SALANSON M.C., de NATALE G., LOPEZ D'AZEVEDO J., MAURY J., BOISSY Cl., PIONNIER J.J., GAMBA M.,

Etaient absents : Mr MAURY Yannick, excusé, représenté par Mme CANZIANI Mireille.
Mme SANCHEZ Catherine, excusée, représentée par Mr VERNET Philippe.
Mme DELCROIX Myriam, excusée, représentée par Mme GAMBA Monique.

Secrétaire : Madame BOISSY Claudy.

Compte-rendu :

Mesdames BOISSY et FRANCOIS précisent qu'elles sont contre les participations concernant le Pays Bassée-Montois.

Tous les membres présents ont signé.

Compte administratif communal 2002 :

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du compte administratif, vote sous la présidence de Madame Claudy BOISSY, le compte administratif communal 2002 dont les résultats sont les suivants (euros) :

Investissement :	- 59 437,98 €		
Fonctionnement :	277 769,20 €		
Excédent global :	218 331,22 €		
Votants : 14	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

Compte de gestion communal 2002 :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion communal établi par Monsieur LÉGER, receveur municipal qui laisse apparaître un excédent global de 218 331,22 €. Le Conseil municipal vote le compte de gestion communal pour l'exercice 2002.

Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Affectation du résultat 2002 (commune) :

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2002 de la Commune comme suit :

- Exécution du virement en investissement :	36 727,60 €
- Affectation à l'excédent reporté :	218 331,22 €
Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

Budget communal 2003 :

Le Conseil vote le budget communal pour l'exercice 2003 qui s'équilibre comme suit :

Investissement :	164 140 €
Fonctionnement :	725 875 €
Il vote les taux de contributions directes ainsi :	
TH :	4,19 %
TFB :	10,39 %
TFNB :	25,33 %
TP :	5,78 %

Soit une hausse moyenne des taux de 1,5 % par rapport à 2002.

Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------------------------------	-----------------

Compte administratif EAU 2002 :

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du compte administratif, vote sous la présidence de Madame Claudy BOISSY, le compte administratif de l'EAU 2002 dont les résultats sont les suivants :

Investissement :	- 10 623,74 €
Fonctionnement :	47 179,50 €
Excédent global :	36 555,76 €
Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

Compte de gestion EAU 2002 :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'eau établi par Monsieur LÉGER, receveur municipal qui laisse apparaître un excédent global de 36 555,76 €. Le Conseil vote le compte de gestion de l'eau 2002.

Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0	ASTENTIONS : 0
-----------------------------------	----------------

Affectation du résultat 2002 (EAU) :

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2002 du service de l'EAU comme suit :

- Exécution du virement en investissement :	2 872,50 €
- Affectation à l'excédent reporté :	36 555,96 €
Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

Budget 2003 de l'EAU :

Le Conseil municipal vote le budget de l'EAU pour l'exercice 2003 qui s'équilibre comme suit :

Investissement : 37 773 €
 Fonctionnement : 43 655 €
 Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Compte administratif Assainissement 2002 :

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du compte administratif, vote sous la présidence de Madame Claudy BOISSY, le compte administratif de l'ASSAINISSEMENT 2002 dont les résultats sont les suivants :

Investissement : 8 444,89 €
 Fonctionnement : 21 619,21 €
 Excédent global : 30 064,10 €
 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Compte de gestion ASSAINISSEMENT 2002 :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'ASSAINISSEMENT établi par Monsieur LÉGER, receveur municipal qui laisse apparaître un excédent global de 30 064,10 €. Le Conseil municipal vote le compte de gestion de l'ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2002.

Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Affectation du résultat 2002 (ASSAINISSEMENT) :

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2002 du service d'Assainissement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté : 21 619,21 €
 Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Budget 2003 de l'ASSAINISSEMENT :

Le conseil municipal vote le budget de l'assainissement pour l'exercice 2003 qui s'équilibre comme suit :

Investissement : 192 170 €
 Fonctionnement : 36 940 €
 Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Motion contre la complexité des budgets et divers comptes :

Le Conseil municipal s'interroge sur l'utilité de documents budgétaires aussi complexes pour les petites communes. Ceci entraîne de lourdes pertes de temps et des charges excessives en informatique avec des prestations qui ne correspondent pas toujours aux résultats attendus.

Le Conseil souhaite que des documents budgétaires adaptés aux communes de faible importance soient mis en place très rapidement.

Délibération prise à l'unanimité.

Avenant Assurance véhicule :

Le Conseil municipal accepte l'avenant 05 au contrat 520 32 67 concernant le tracteur FORD (1761 YH 77).

Il autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Délibération prise à l'unanimité.

Avenant assurance véhicule :

Le Conseil municipal accepte l'avenant 01 au contrat 585 7845 concernant le véhicule Citroën C15 (310 AYV 77).

Il autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Délibération prise à l'unanimité.

Délégation générale pour marchés :

Considérant la circulaire préfectorale 2003-6,

Vu la loi 2001-1168 du 11 décembre 2001 (MURCEF),

Vu l'alinéa 5 de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 9 de la loi précitée,

Le Conseil municipal accord au Maire une délégation générale lui permettant de conclure les marchés dont le montant n'excède par 90 000 € H.T sans autre forme de justificatif.

Délibération prise à l'unanimité.

Subventions aux associations communales :

Madame BOISSY présente les prévisions de subventions aux associations communales pour 2003.

Monsieur VITU précise que les conseillers appartenant à une de ces associations ne prennent pas part au vote lors de la décision concernant celle-ci.

Le montant des subventions votées une par une est fixé comme suit :

- Groupe Adélaïde	400 €
- Amitié	230 €
- Atelier	400 €
- Sté de Chasse	400 €
- Anciens combattants	230 €
- Football (ASOV)	300 €
- Tennis de table	600 €
- Ass. Botanique	150 €
- Les Jardins de la Voulzie	500 €
- La Flèche Ormoise	300 €

Pour ce qui concerne l'Atelier, le Conseil s'engage en outre à prendre en charge l'achat de matériaux.

Informations générales :

♦ Le Conseil municipal vote une subvention de 82 € à ADIL (Logement 77) pour l'année 2003.

Votants : 15 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 4

- ◆ SDIS : Demande de subvention pour les jeunes sapeurs pompiers (à représenter en septembre/octobre 2003).
- ◆ Réponse de la SNCF concernant le projet de vélo-rail (en annexe projet de convention). Le conseil suspend pour le moment ce projet. Monsieur de NATALE se propose en attendant d'étudier le projet de convention.
- ◆ Demande en vue du recrutement d'un conciliateur (un article sera publié dans l'Echo municipal).
- ◆ Une lettre recommandée AR a été expédiée au locataire du presbytère pour le mettre en demeure de quitter les lieux pour le 28 juin 2003.
- ◆ Demande de subvention du CAUE 77 – non à l'unanimité.
- ◆ Réunion du SICTEUCEO le 04 avril 2003 à 14 heures.
- ◆ Réunion du Pays Bassée-Montois le 04 avril 2003 à 17 heures 30 (comité de lecture du journal du Pays à Gurcy le 29/04/03 – 18 heures 30).
- ◆ 2^{ème} carrefour des élus pour l'eau (21/22 mai à Bonneuil en France).
- ◆ EDF – Invitation 03/04/03 – 12 h 00 – Parc Floral.
- ◆ CITEC environnement : 1-2-3/04/03 – Parc Floral.
- ◆ Gérer l'eau et l'énergie – chambre de Commerce et d'Industrie Melun – 24/04 – 8 heures.
- ◆ Agence de l'eau – 3/4/03 – 10 h-12 h – Parc Floral.
- ◆ CDG 77, Préfecture 77 et Union des Maires 77 : objectif Internet.
- ◆ 7ème assises des Maires d'Ile de France : 1-2-3/04/03 – Parc Floral.
- ◆ Portes ouvertes AFOBAT 77 – CFA Nangis : 1-2-3/04/03
- ◆ CE IDF Paris – Invitation 1-2-3/04/03 – Parc Floral
- ◆ Enquête publique Sablière sur la Commune de Saint-Sauveur les Bray : Rapport du commissaire enquêteur.
- ◆ Remerciements de M. Serge BERNARD pour la rapidité avec laquelle les travaux demandés ont été effectués.
- ◆ La Commune de Couilly Pont aux Dames a édité un guide de bonne conduite, idée à suivre.
- ◆ Monsieur VERNET expose que pour le désenclavement de parcelles un « emplacement réservé » était prévu sur des terrains privés. Si certaines parcelles étaient mises en vente, il conviendrait peut-être que la Commune prévoit l'acquisition de cet « emplacement ». Le Conseil municipal donne un avis favorable sur le principe.

- ◆ Madame BOISSY précise que le projet de commerce de proximité suit son cours.
- ◆ Monsieur de NATALE rappelle le nettoyage de printemps. Il précise que le broyage des chemins a été effectué à la largeur initiale (6m).
- ◆ Monsieur VERNET précise que les bornes fontaines sont posées et que l'alarme du hangar est opérationnelle. Il regrette très vivement les dégradations faites sur le lavoir de Moulin d'Ocle.
- ◆ Monsieur Jacqui MAURY rappelle que l'opération « Œufs de Pâques » aura lieu le 20/04/03.
- ◆ Madame FRANCOIS demande si l'on a des informations nouvelles en vue de quitter le Pays Bassée-Montois. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas encore de renseignements précis.
- ◆ Informations sur l'exposition « Grands lacs de Seine ».
- ◆ Monsieur PIONNIER rappelle la question posée lors du dernier conseil, concernant la fermeture de l'usine MUELLER EUROPE à Longueville et l'aide symbolique que la Commune pourrait apporter par l'intermédiaire du Comité d'entreprise. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accorde au CE MUELLER EUROPE rue Michel Gendron – 77650 Longueville, une subvention exceptionnelle de 500 €. Délibération prise par 14 voix POUR 1 CONTRE.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 20.